

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 3

*Objet : Décision
modificative n° 1 du budget
du CCAS*

Date de convocation

25 novembre 2022

Date d'affichage

25 novembre 2022

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

13

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux
Le 2 décembre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, Mme Pauline SEILHAN, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Procurations :

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS

M. Alain BELLICCHI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 2 du budget du CCAS :

CHAPITRE ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSE	RECETTE	TYPE OPERATION
011/60612	Energie-Electricité	12 457		réelle
011/611	Contrat de prest. de services	16 500		réelle
011/6288	Autres services	15 000		réelle
011/63512	Taxes foncières	- 14 316		réelle
77/773	Mandat annule ex. ant.		29 641	réelle
	Total fonctionnement	29 641	29 641	
21/2131	Bâtiments publics	52 000		réelle
21/2184	Mobilier	3 000		réelle
23/2313	Construction	15 000		réelle
16/1641	Emprunt		70 000	réelle
	Total Investissement	70 000	70 000	
TOTAL		99 641	99 641	

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget du CCAS ci-dessus.

- A D O P T E E -

Le Président

T. DELBREIL